

## Dette entre particulier datant de plus de 5 ans

Par Winter
Bonjour, Il y a plus de 5 ans, j'ai payé le loyer d'une amie, à l'époque sans revenus. Il n'y a pas eu de reconnaissance de dette. Suis-je en droit d'exiger à présent un remboursement ou est-ce trop tard? Merci
Par Isadore
Bonjour,
La prescription est en effet de cinq ans. C'est donc trop tard pour agir en justice, mais vous pouvez toujours essayer de réclamer ou du moins obtenir une reconnaissance de dettes.
Si c'est vraiment une amie, cette personne vous remboursera si elle en a les moyens.
Par Winter
Merci d'avoir répondu aussi vite à ma question.